

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 avril 2024

**SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)**

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CES

présenté par

M. Fabrice Brun, M. Dive, Mme Anthoine, M. Bazin, Mme Bazin-Malgras, Mme Bonnet, M. Brigand, M. Descoeur, Mme Gruet, Mme Périgault, M. Ray, M. Taite, Mme Valentin, M. Jean-Pierre Vigier, M. Viry, M. Bourgeaux, M. Bony, M. Dubois et Mme Petex

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 6, insérer l'alinéa suivant :

« – sa capacité à ce que les actifs du secteur agricole puissent vivre dignement de leur métier ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Qui n'a pas entendu la revendication majeure, avec la simplification, du mouvement de colère des agriculteurs français qui veulent vivre dignement de leur métier ? Encore trop d'agriculteurs ne peuvent pas se dégager un revenu décent, malgré le travail qu'ils fournissent au quotidien.

Le revenu que peuvent se dégager les agriculteurs, jugé trop faible aujourd'hui fait partie intégrante des raisons pour lesquelles il est de plus en plus difficile de trouver des actifs souhaitant s'installer en agriculture.

Alors qu'il s'agit d'une attente forte de l'ensemble de la profession agricole, ce sujet est le grand absent de ce projet de loi. C'est pourquoi ce présent amendement vise à inscrire l'augmentation du revenu des agriculteurs au sein des objectifs des politiques publiques concourant à la souveraineté alimentaire.